



## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10.03.22

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est ouverte après l'AGO avec 80 membres présents ou représentés, sur 122 adhérents au 31.12 2021.

L'ordre du jour de cette AGE est de modifier l'article 5 de nos statuts, tel qu'explicité dans la convocation.

### **L'article 5. Exercice comptable** actuel du B.V.O.S. :

« A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'exercice comptable est fixé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

Les documents comptables (compte d'exploitation, résultat et bilan) sont préparés par Centre Adamois de Loisirs et de la Vie Associative (CALVA) qui est une structure de la mairie de L'Isle Adam et sont approuvés par le vérificateur aux comptes ou son suppléant élus en Assemblée Générale. »

### **L'article 5. Exercice comptable** proposé

« Il est tenu une comptabilité faisant apparaître le compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et le bilan ; ils sont approuvés par le vérificateur aux comptes ou son suppléant, élus lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'exercice précédent.

L'exercice social est fixé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année. »

La nouvelle rédaction est approuvée à l'unanimité.

Fait à L'Isle Adam le 26 mars 2022

Micheline Traverse secrétaire

Hélène Burguero présidente



